



MODALITES D'INSCRIPTION BAC

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Tél. 03 83 28 49 49

Mail : lyceepierredecoubertin54@gmail.com

- PIECES A FOURNIR LORS DU DEPOT DE CANDIDATURE :

- Dossier d'inscription ci-joint
- Photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours (2 trimestres)
- Photocopie de la carte d'identité ou photocopie du passeport pour les personnes de nationalité étrangère
- Photocopie du Livret de Famille (page concernant la famille et page concernant l'élève)
- 4 photos d'identité (dont une à coller sur le dossier d'inscription)
- 1 carnet de 12 timbres-poste autocollants – lettre prioritaire -
- Le premier versement mensuel remboursé en cas de non admission, non remboursé en cas de désistement (voir participation financière des familles).
- La photocopie du carnet de vaccinations à jour
- Attestation de recensement (**à partir de 16 ans**) *l'absence d'attestation de recensement empêche le jeune d'effectuer la journée de défense et de citoyenneté et l'empêche de passer tout concours ou examen d'État (baccalauréat, permis de conduire...) avant l'âge de 25 ans* ou attestation de Journée défense et citoyenneté (JDC) (**obtenue entre 16 et 18 ans, obligatoire à partir de 18 ans**) ou l'attestation provisoire si je n'ai pas encore participé à la JDC.
- En cas de demande d'aménagements d'épreuves d'examens au cours de la scolarité antérieure, fournir copie de l'accord du Service des Examens et Concours de rattachement et le cas échéant copie du dossier MDPH sous pli confidentiel
- Pour les nouveaux inscrits en sections sportives, **OBLIGATION** de passer un électrocardiogramme au repos et de fournir au lycée l'avis favorable du médecin avant la pratique de toute discipline.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

- PIECES A FAIRE PARVENIR DES QU'ELLES AURONT ETE ETABLIES :

- Bulletin du troisième trimestre
- Pour les élèves ayant échoué à leur examen et désirant redoubler, **l'original du relevé de notes de l'examen**

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Frais de scolarité :

Baccalauréat Professionnel (3ans)		78 € par mois (x 10)
Seconde GT (Générale et Technologique)		78 € par mois (x 10)
Baccalauréat Technologique	STMG	78 € par mois(x 10)
	STI 2D - SN	102 € par mois (x 10)

Règlement mensuel, trimestriel ou annuel possible.

2^{ème} enfant : 50 % de réduction – 3^{ème} enfant : gratuité de la scolarité

HORAIRES : Journée de 8 H 00 à 16 H 00 - Coupure d'une heure à la mi-journée. Poursuite des cours jusqu'à 18 H 00 le lundi seulement. Le mercredi après-midi est réservé à la pratique du sport en UNSS et le cas échéant aux retenues. Pas de cours le samedi. L'emploi du temps sera communiqué le jour de la rentrée. Un accès parents/élèves à la plateforme en ligne **LAVIESCOLAIRE.FR** permettra entre autres de visualiser l'emploi du temps de la classe en temps réel (avec publication des changements de salles, des cours supprimés,...).

DEMI-PENSION : elle est assurée au restaurant universitaire de Saurupt, situé à proximité du lycée. Le trajet pour s'y rendre est systématiquement effectué sous la supervision d'un surveillant de l'établissement. Pour information, en 2019/2020 le prix du repas était de 4,70 €.

LIVRES : Nous fonctionnons avec l'ARBS, association dont l'antenne est située à Nancy et qui permet à nos élèves d'acquérir plus facilement leurs manuels scolaires grâce notamment à leur **carte Jeun'Est**, délivrée par la Région Grand Est. **Pour ce faire la famille devra être en règle dès la rentrée de septembre.** Toutes les informations liées à ce processus vous seront communiquées lorsque l'inscription de votre enfant sera confirmée. L'élève aura un délai de quinze jours à partir de la rentrée de septembre pour être en possession de ses livres (sauf en cas de problème de retard livraison ou rupture éditeur).

LANGUES : les langues enseignées sont l'anglais (LV1-LV2), l'allemand (LV1-LV2) et l'espagnol (LV2). L'anglais est obligatoire dans les sections électroniques. Deux langues (enseignées dans l'établissement) sont obligatoires en baccalauréat professionnel, excepté en Bac Pro SN où une seule langue vivante est obligatoire.

STAGES : les élèves des classes de Bac Professionnel doivent effectuer des stages en entreprise (PFMP), de durée variable selon le niveau et le diplôme préparé, qui font obligatoirement l'objet de rapports remis en fin de stage. L'élève recherche lui-même son entreprise d'accueil, signe une convention tripartite, en trois exemplaires, avec engagement de l'entreprise, de la famille et du lycée. L'élève reste pendant le stage sous la responsabilité du lycée. Tout élève en situation irrégulière par rapport à ses stages ne pourra pas passer en classe supérieure ni être présenté aux examens (sauf pour raisons médicales avérées).

BOURSES : les élèves boursiers doivent demander au secrétariat de l'établissement d'origine d'effectuer le transfert de leur bourse.

Les boursiers redoublants doivent remplir un questionnaire relatif aux vérifications des ressources des familles.

TRANSPORTS SCOLAIRES : les élèves peuvent bénéficier d'un abonnement aux transports scolaires. Les abonnements sont routiers ou ferroviaires.

ASSURANCE : les élèves déjà couverts par une assurance "responsabilité civile" doivent en faire parvenir une attestation. Dans le cas contraire, une assurance doit être prise au lycée.

UNSS : pour la validation de l'inscription en section sportive UNSS tout élève nouvellement inscrit doit passer impérativement un **électrocardiogramme** au repos et fournir l'attestation d'aptitude à son professeur référent. Chaque année, le lycée permet en interne aux élèves concernés de passer ce test, en réglant pour ce faire la somme de 15€ (tarif 2018-2019).

VIE ASSOCIATIVE (adhésion de 20€ comprise dans les frais de scolarité) : les élèves, dès leur inscription, font partie des différentes associations d'élèves, de l'association sportive de l'établissement, et du Complexe PUNCH où leur est proposée gratuitement toute une gamme d'activités (gym, danse, aérobic, musculation ...). L'Association Sportive de l'établissement leur donne la possibilité de pratiquer de nombreux sports collectifs en loisirs et en compétition.

INTERNAT : le lycée dispose d'une possibilité d'hébergement en studio meublé réservé prioritairement aux élèves/étudiants dont le domicile est éloigné de l'établissement. Pour toute information se renseigner auprès du secrétariat du lycée.

➤ **Matériel informatique**

- 1 parc de 100 PC avec écrans plats
- 1 salle Internet de 18 postes en libre accès
- 7 imprimantes Laser XEROX
- 6 imprimantes HP laser jet
- 1 imprimante Techtronix phaser 350
- 1 copieur couleur connecté

➤ **Matériel audio-visuel**

- Salles de cours toutes équipées d'un vidéoprojecteur avec haut-parleur
- 1 caméscope numérique HD CANON professionnel
- 1 station de montage virtuel dédiée HD
- 1 station mp3 mobile
- 5 tableaux interactifs
- 4 tablettes APPLE connectées au CDI

➤ **Equipement électronique**

- 5 laboratoires électroniques équipés et installés en ilots pour favoriser le travail en équipe.
- Matériel domotique moderne et conforme aux exigences académiques
- Equipements connectés et adaptés aux enseignements techniques et professionnels